

Note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget Primitif 2026 (L. 2313-1 du CGCT).

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe et à l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente note a été établie afin de permettre aux citoyens de saisir les principaux enjeux financiers du Budget primitif 2026.

Le budget voté par le conseil municipal peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie, aux jours et heures habituelles d'ouverture.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires suivants : sincérité, annualité, unicité, spécificité et équilibre.

Le budget a été bâti sur les bases suivantes :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement sans dégradation du niveau et de la qualité des services ;
- inflation persistante et croissance modérée,
- remboursement d'une partie importante de la dette sans emprunt nouveau en 2026;
- maintien des taux des taxes ménage (pas d'augmentation).

Ce budget tient compte des baisses de ressources constatées depuis plusieurs années avec :

- la suppression de la DGF,
- la participation au Fonds de Compensation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC),
- la participation à l'effort de redressement des finances publiques,
- le reversement à la Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville d'une partie de la Taxe Foncière de la zone d'activité du Kickelsberg,
- la nette diminution de l'allocation compensatrice versée annuellement par l'Etat (taxe foncière sur les locaux industriels)

Les principes qui ont guidé les élus pour l'élaboration du budget 2026 :

- Préservation de la capacité d'autofinancement (recherche d'économies de fonctionnement, optimisation des ressources, ...)
- Pas d'évolution de la pression fiscale (les taux communaux de taxe restent inchangés)
- Pas de recours à l'emprunt
- Modernisation et amélioration durable du patrimoine communal ainsi que des services aux habitants grâce à un effort d'investissement soutenu
- Optimisation des ressources de la commune (budget annexe, ...)
- Un excédent de fonctionnement de l'exercice 2025 qui s'établit à 1.013.403€ et un excédent d'investissement de 301.813€ (Cf. *tableaux ci-après*).

Evolution du résultat de fonctionnement

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
Dépenses de fonctionnement	3 251 941,26	3 359 473,13	3 705 782,60	3 967 951,71	3 913 977,87
Recettes de fonctionnement	4 058 717,53	4 063 572,03	4 340 782,25	4 595 001,37	4 349 865,89
Résultat de fonctionnement	806 776,27	704 098,90	634 999,65	627 049,66	435 888,02
Reprise résultat N-1	519 661,00	310 823,00	492 938,22	203 469,83	577 515,21
Résultat de fonctionnement total	1 326 437,27	1 014 921,90	1 127 937,87	830 519,49	1 013 403,23

Dans un contexte économique national marqué par une inflation persistante et une croissance modérée, le **résultat de l'exercice 2025** qui correspond à l'autofinancement, nécessaire au financements des investissements, **est en baisse**. Le montant global **des dépenses réelles de fonctionnement** (Hors opérations d'ordre) s'est établi à 3,8 M€ contre 3,64 M€ en 2024 et les recettes à 4,3 M€ contre 4,54 en 2024.

Evolution du résultat d'investissement

	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CFU 2025
Dépenses d'investissement	1 893 916,80	852 104,41	2 145 203,71	2 084 877,87	1 804 227,31
Recettes d'investissement	1 299 802,85	1 181 650,48	1 742 719,36	2 673 222,25	2 442 165,16
Résultat d'investissement	-594 113,95	329 546,07	-402 484,35	588 344,38	637 937,85
Excédent /déficit N-1	-257 416,29	-851 530,24	-521 984,17	-924 468,52	-336 124,14
Résultat d'investissement total	-851 530,24	-521 984,17	-924 468,52	-336 124,14	301 813,71

Le budget prévisionnel pour l'année 2026 a été établi dans un contexte particulièrement difficile (*forte inflation, aléas économiques et juridiques, prix de l'énergie toujours élevé*). **Nous avons souhaité proposer une réduction des dépenses de fonctionnement afin de relever le niveau de capacité d'autofinancement qui permettra d'assurer une partie des investissements proposés pendant la mandature.**

Evolution BP 2025 – BP 2026

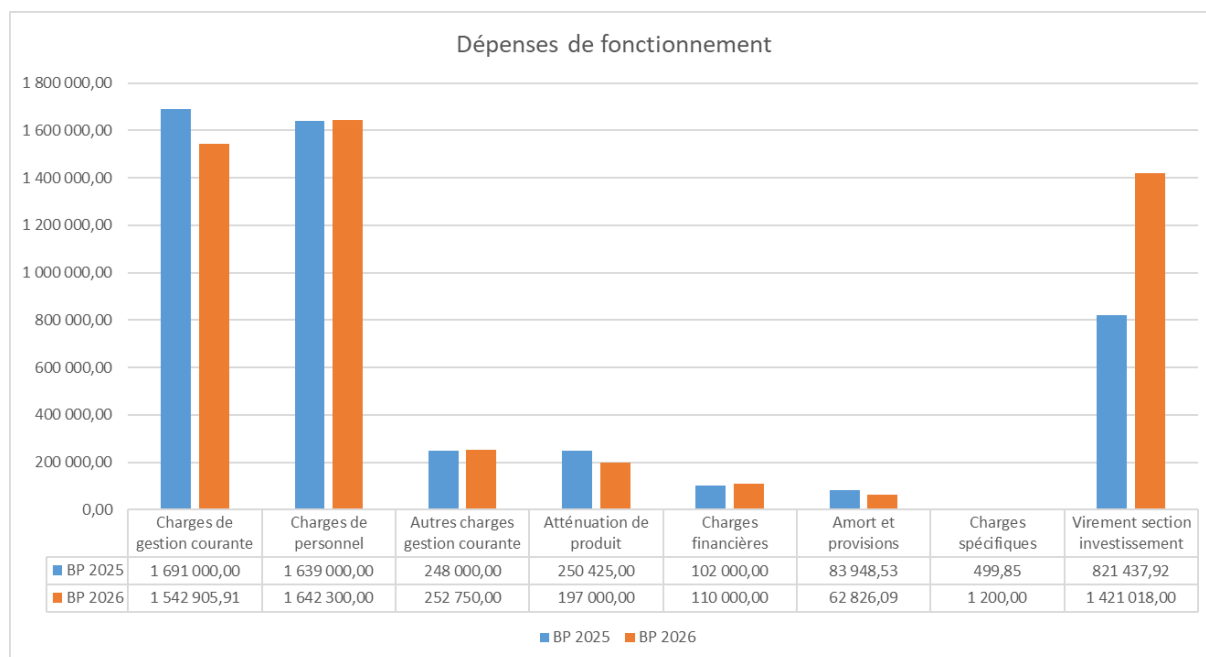
DEPENSES	2025	2026	Evolution
Section de fonctionnement	4 074 873	3 808 982	-6,5%
Virement à la section d'investisement	821 438	1 421 018	
Section d'investissement	3 171 966	2 300 000	-27,4%
TOTAL	8 068 277	7 530 000	
RECETTES	2025	2026	Evolution
Section de fonctionnement	4 836 311	5 230 000	8,1%

Section de fonctionnement

La **section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 5.230.000€** soit un budget primitif en hausse de 8.1% par rapport à celui de 2025 en raison :

- du résultat de fonctionnement antérieur reporté qui a augmenté de 75%,

- du maintien du niveau des recettes fiscales lié à la dynamique de population.



Le graphique montre une baisse des charges de gestion courantes (par rapport au BP2025) avec une stabilisation des dépenses de personnel.

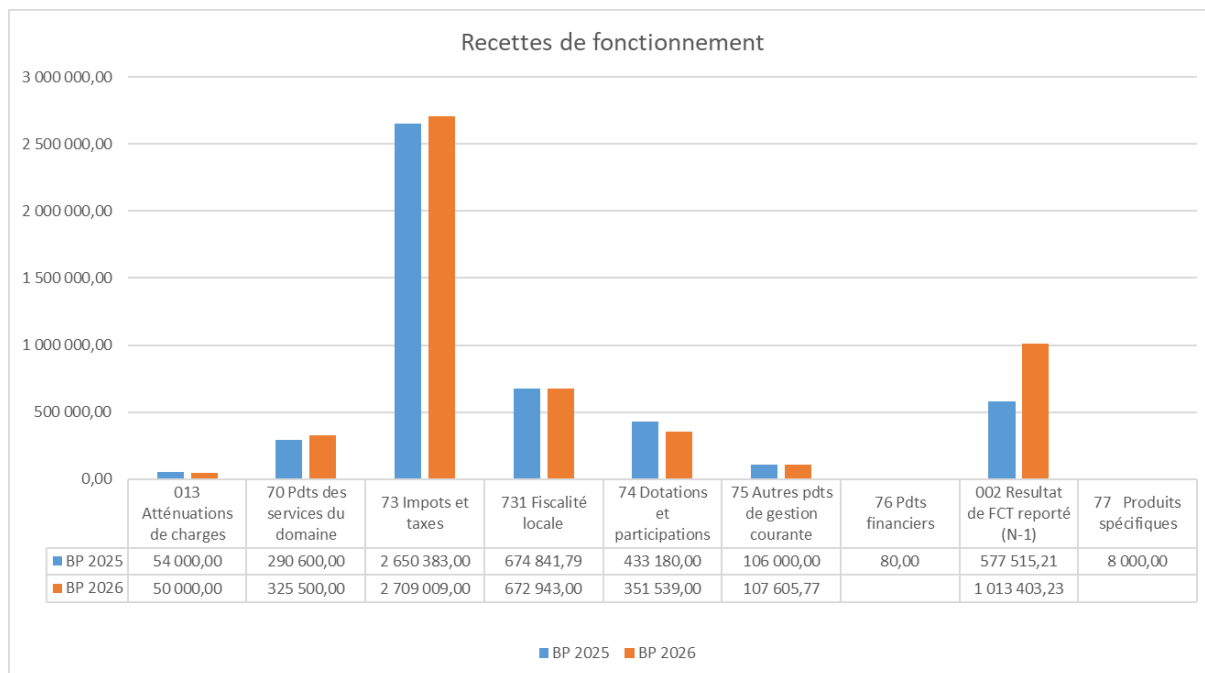
L'atténuation de produits est en forte baisse du fait de l'abandon pour 2026 du dispositif DILICO (dispositif de lissage conjoncturel).

Les charges financières sont en légère augmentation 8% (tout en restant limitées à 2,1% du budget total).

La capacité d'autofinancement (excédent de FCT + amortissements) qui permet de financer en partie l'investissement, augmente sensiblement (+75%) pour s'établir à 1,43 M€. Ces réserves étaient prévues pour assurer le remboursement d'un crédit relais de 900k€ contracté en 2024.

S'agissant des recettes : légère augmentation des recettes fiscales liée à la dynamique des bases de Taxe Foncière sans augmentation des taux (Nouveaux logements, fin de l'exonération de TF pour certains logements).

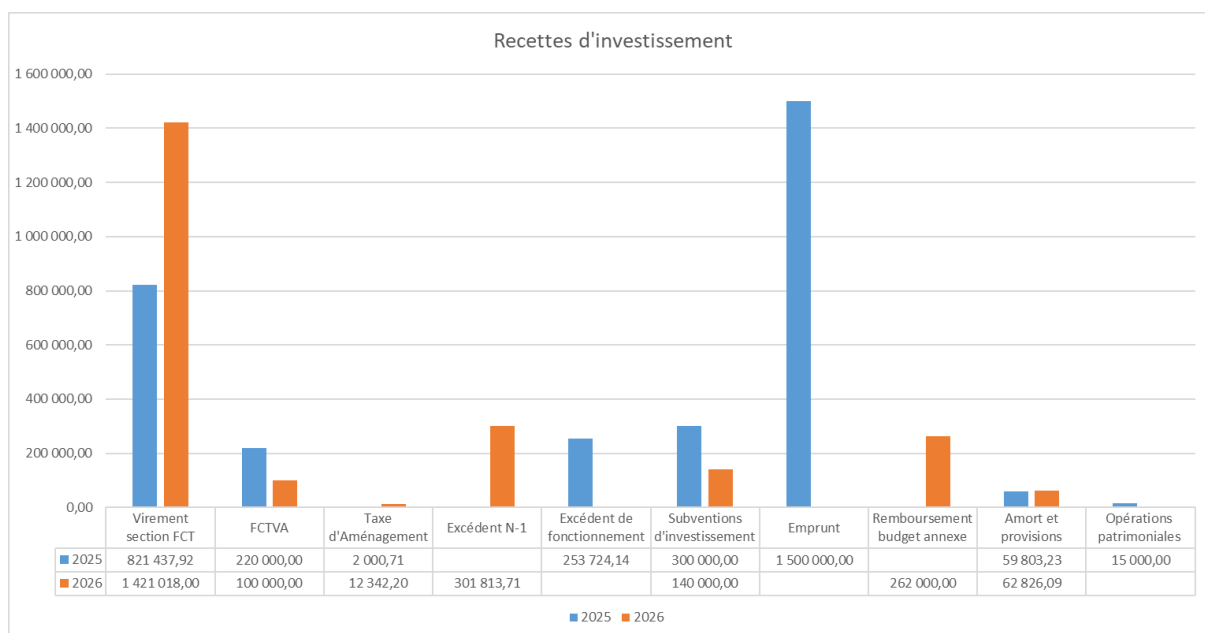
Origine des recettes fiscales : l'attribution de compensation pèse pour plus de 75% de nos recettes fiscales, la taxe Foncière représentant 19%. Il faut préciser que 243k€ de ces taxes sont reversées (dont 114 k€ de taxe foncière à la communauté d'agglomération).



Section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle regroupe en recettes d'investissement les excédents ou déficits antérieurs ainsi que le virement prévisionnel de la section fonctionnement (excédent prévisionnel), les dotations d'amortissement, les subventions perçues en fonction des projets retenus, les recettes patrimoniales liées à des cessions ou des indemnisations d'assurance, des remboursements de l'Etat au titre de fonds de compensation de la TVA calculé en fonction des investissements réellement payés l'année précédente et enfin les éventuels emprunts.

Les données du Budget Primitif 2026 se traduisent par une **capacité d'autofinancement brute de 1.421.018 €** (virement de la section de fonctionnement). Cette épargne cumulée, les dotations attendues, les excédents capitalisés et les subventions notifiées permettent de financer la totalité des investissements.



L'excédent d'investissement de 2025 et l'excédent prévisionnel de fonctionnement 2026 représentent plus de 75% des recettes d'investissement.

Les subventions sont celles de la salle des fêtes (inscrites en 2025 et dont le solde restant dû est reporté en 2026).

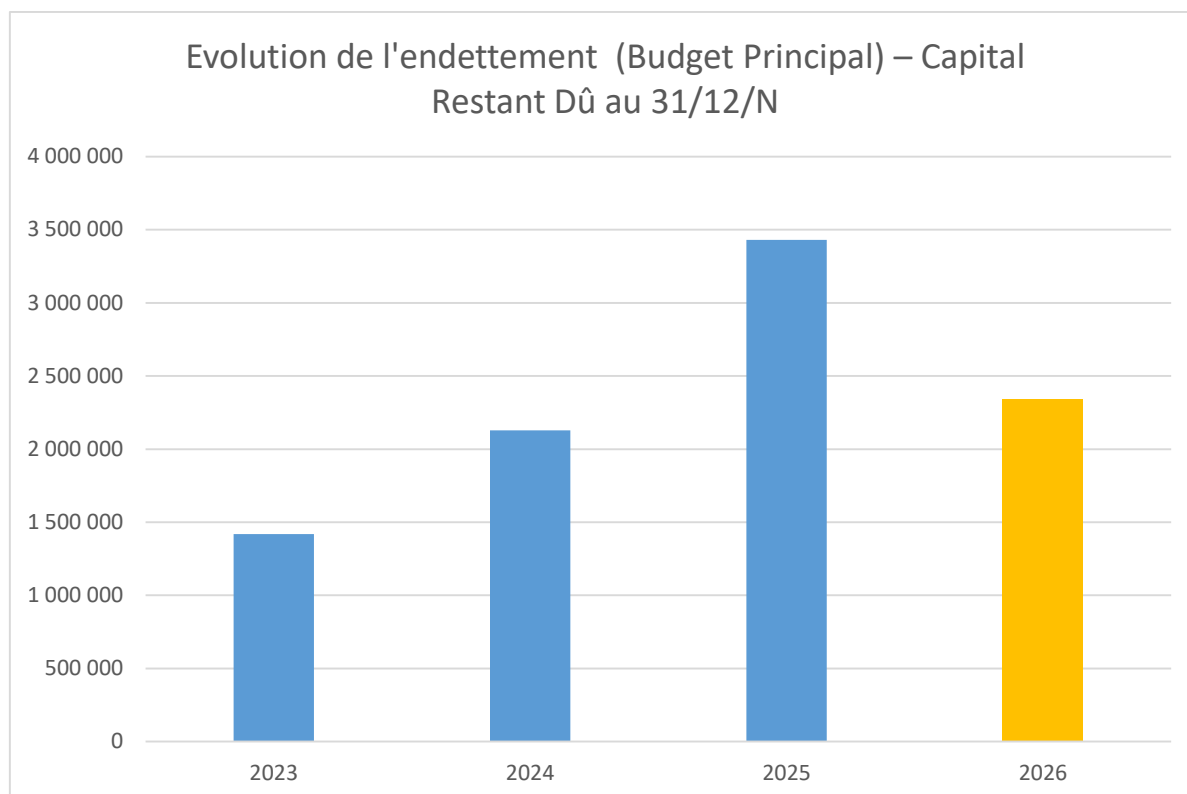
La baisse du FCTVA est liée à la baisse des investissements réalisés en 2025.

Le recours à l'emprunt en 2026 sera proposé dans le courant de l'année, en fonction du résultat des études menées pour les projets de la mandature.

La taxe d'aménagement, recette très variable d'une année sur l'autre, a été légèrement augmentée pour s'établir à 12k€.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 2 300 000 €. L'année 2026 sera consacrée aux études et au remboursement d'une partie de la dette. En matière d'urbanisme, Les études porteront sur la préparation aux nouveaux projets d'aménagement urbain et sur la lutte contre les inondations afin de définir les mesures à prendre pour éviter les phénomènes rencontrés en 2024. Des études seront également lancées pour la rénovation du groupe scolaire Jean Monnet, de la halle de tennis et du terrain de foot. En matière de bâtiments publics, des études seront consacrées au projet de salle multiactivité (tennis de table, judo, salle polyvalente) ainsi qu'à la maison des arts musicaux. Des travaux sont prévus pour continuer à embellir et paysager la commune, renforcer l'éclairage public au niveau de l'Ehpad, reprendre certaines portions de voirie et poursuivre l'aménagement du cimetière. Comme tous les ans, des travaux de sont prévus dans les bâtiments publics et du matériel sera acquis (videoprotection, illumination, matériel, signalisation, informatique et mobilier).

L'état de la dette au 01/01/2026 est synthétisée dans le tableau ci-dessous.



Au 01/01/26, la capacité de désendettement de la commune est de 2,4 ans. Un crédit relais de 900k€ est remboursé en juin 2026 et 1.500 k€ sont destinés aux avances versées au budget SPIC (construction de la résidence rue de la Chapelle) .

La commune dispose également de budgets annexes qui lui permettent de réaliser ses opération d'aménagement et de construction.

Le **budget IMMEUBLE DE COMMERCE** qui **s'équilibre en dépenses/recettes de fonctionnement à 28k€ et en investissement à 604 k€**. Ce budget a permis la réalisation de la micro crèche. La commune est toujours propriétaire de cet équipement.

Le **budget « RESIDENCES »** qui **s'équilibre en dépenses/recettes de fonctionnement à 70 k€ et en investissement à 67 k€**. Ce budget qui a permis l'acquisition de l'ancienne bâtisse 15 rue de la Chapelle sera clos en 2026, ou au plus tôt avec celui du SPIC créé pour la construction de la résidence du Port (rue de la Chapelle).

Le **budget ZAC des Merisiers** qui **s'équilibre en dépenses/recettes de fonctionnement à 575 k€ et en investissement à 362 k€**. Ce budget qui devrait être également supprimé en 2026, est lié à l'opération de réalisation du lotissement des Pommiers.

Le **budget ZAC DES POMMIERS** qui s'équilibre en dépenses/recettes de fonctionnement à 766 k€ et en investissement à 786 k€. Il sera consacré à la réalisation du ou des lotissements proposés par la commune.

Le Budget SPIC (Service Public Industriel et Commerciaux) a été créé pour permettre la construction de la résidence du Port sise 15 rue de la Chapelle. Les 15 logements construits sont destinés à la vente et leur livraison est programmée pour la fin de l'année. Il s'équilibre en dépenses/recettes de fonctionnement à 2.220 k€ et en investissement à 530 k€.